

Sart-Bernard: recours au Conseil d'État pour la centrale à tarmac - 14-02-2022 15:48:00

Assesse / Sart-Bernard -

Les Enrobés Namurois (Nonet et Sotraplant) ont déposé la semaine dernière un recours au Conseil d'État dans le cadre de la demande de permis pour la construction d'une centrale à enrobés bitumineux à Sart-Bernard, le long de la Nationale 4.



Fin décembre, le ministre régional Willy Borsus avait confirmé la décision communale assessoise de maintenir un sentier public au cœur du terrain convoité par Les Enrobés Namurois (Nonet et Sotraplant).

La suppression de ce sentier communal est une prérogative indispensable à la demande de permis unique pour la construction de la centrale. Son maintien acté par les autorités compétentes remet donc la viabilité du projet en question.

+ À LIRE | <u>Sart-Bernard: première victoire pour les riverains de</u> la centrale à tarmac

D'où la décision de Nonet et Sotraplant de recourir au Conseil d'État. Celui-ci ne se prononcera pas sur le fond du dossier mais sur la légalité de la procédure. "Nos sociétés ont besoin de voir aboutir ce projet, et ce site reste la seule alternative crédible en région namuroise" précise Aurélien Nonet, responsable innovations au sein de l'entreprise Nonet.

Avec cette demande de recours et la volonté affichée par les promoteurs de poursuivre la procédure d'obtention jusqu'à son terme, c'est désormais une certitude: il faudra plusieurs années avant de savoir si Sart-Bernard accueillera (ou pas) une centrale à enrobés bitumineux.

Florent Marot (L'Avenir)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles